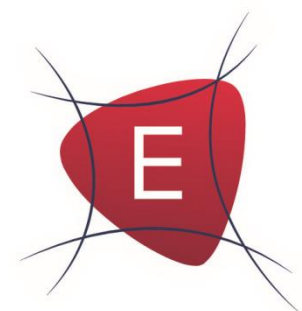


Le GRD SYNELVA & Les Responsables d'Equilibre

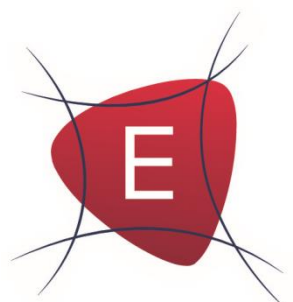


L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par le Gestionnaire du réseau de distribution Synelva aux responsables d'équilibre.

Synelva se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site Internet www.synelva.fr, version au 01 août 2018.

Synthèse des tarifs en vigueur



Catégorie Prestations

Base

- Transmission du périmètre Synelva
- Transmission de la courbe de température
- Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de la consommation
- Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de la consommation
- Transmission de l'énergie de production
- Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production
- Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production
- Transmission des données ARENH

Annexe

- Transmission hebdomadaire de la courbe de charge estimées par sous profil de production
- Reconstitution optionnelle des flux sur la base de la courbe de mesure Option **CDC**

N° de la prestation

Flux **S507**
Flux **S705**-Flux **S706**

Flux **R18**

Flux **R19**

Flux **RP09**

Flux **RP12**

Flux **RP13**

ARENH

Flux **S503**

Option CDC

Tarif

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

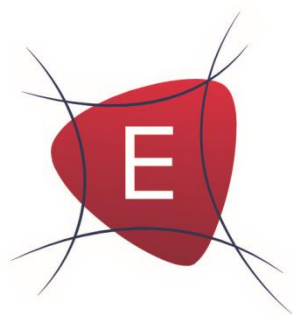
NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

NF-Prestations non facturée

11.81 € HT/mois

Fiches descriptives des prestations

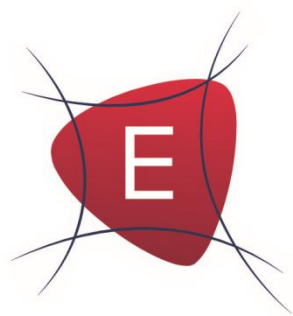


Catégorie **BASE** : Prestation de base réalisée à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Synelva, dont le coût est entièrement couvert par le tarif d'acheminement.

Catégorie Base => Flux
S507

Transmission du périmètre Synelva

Cible clients : Profilés et Non profilés



La prestation consiste pour chaque semaine S à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés à son périmètre Synelva.

- Tarif prestation : NF-Non facturée
- Détail de réalisation : Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Pour chaque semaine S

- M+1 > à 12h le 15 du mois

Actes élémentaires compris

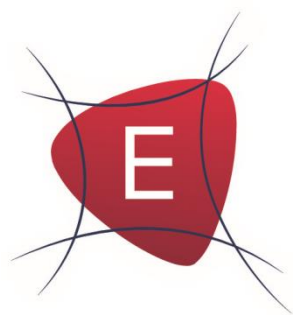
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- * Le code EIC du RE
- * L'identifiant du point de mesure
- * Le type de données consommateur « CONS » ou producteur « PROD »
- * Le profil affecté si profilé
- * Les dates de début et de fin d'activité dans la semaine S

Catégorie Base => Flux
S705-S706

Transmission de la courbe de température

Cible clients : Profilés



La prestation consiste pour chaque semaine J, à transmettre au responsable d'équilibre le flux de température utilisé pour le calcul de la courbe de charge estimée par profilage des sites de son périmètre Synelva.

- Tarif prestation : NF-Non facturée
- Détail de réalisation: Pour un jour : J+3.

Actes élémentaires compris

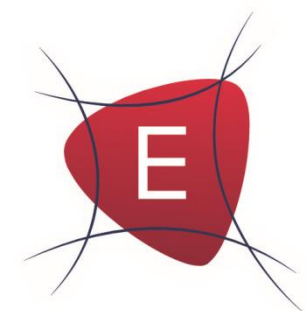
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- Le jour et le point 30° concerné
- La température correspondant, au pas 30'en Celsius.

Catégorie Base => Flux
R18

Transmission de la courbe de température

Cible clients : Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la consommation d'un site rattaché à son périmètre, ayant souscrit un contrat CARD-soutirage, en tenant compte des éventuels blocs d'énergie échangés entre ce site et un RE(NEB RE-site).

- Tarif prestation : NF-Non facturée
- Détail de réalisation : Données mensuelle du mois M> 3 ème jour ouvré de M+1

Actes élémentaires compris

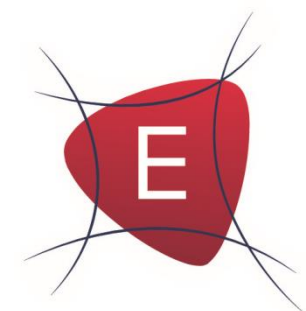
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les consommations aux pas 10 minutes :

Tenant compte de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-site» validées

Catégorie Base => Flux
R19

Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de la consommation

Cible clients : Non Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation d'un site rattaché à son périmètre, ayant souscrit un contrat CARD-soutirage, en tenant compte des éventuels blocs d'énergie échangés entre ce site et un RE(NEB RE-site).

- Tarif prestation : NF-Non facturée
- Détail de réalisation : Données hebdomadaires de la semaine S : S+1

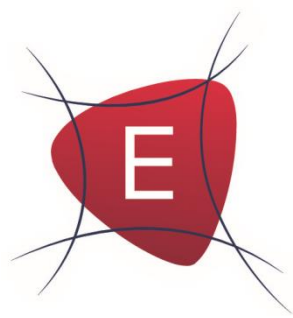
Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

Les consommations au 10 minutes ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site »

Catégorie Base => Flux
RP09

Transmission de l'énergie de production
Cible clients : Non Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre l'énergie de production des sites rattachés à son périmètre qui ne reçoivent pas de courbes de charge télé-relevées et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

- **Tarif prestation** : NF-Non facturée
- **Détail de réalisation** : Suivant le rythme de publication au client

Actes élémentaires compris

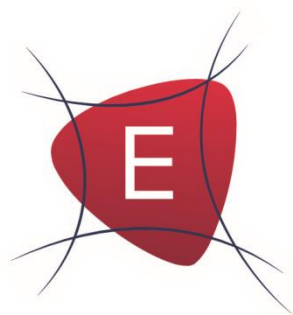
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- L'énergie annuelle (ou pluri-annuelle) de production

Catégorie Base => Flux
RP12

Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production

Cible clients : Non Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés à son périmètre et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

- **Tarif prestation** : NF-Non facturée
- **Détail de réalisation** : données mensuelles du mois M : 15^{ème} jour de M+1

Actes élémentaires compris

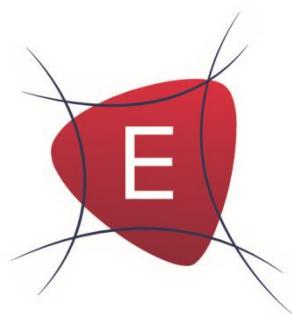
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- Les productions au pas 10 minutes validées.

Catégorie Base => Flux
RP13

Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production

Cible clients : Non Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son périmètre et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

La prestation est réalisée pour les sites pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

- Tarif prestation : NF-Non facturée
- Détail de réalisation : données mensuelles du mois M : 15^{ème} jour de M+1

Actes élémentaires compris

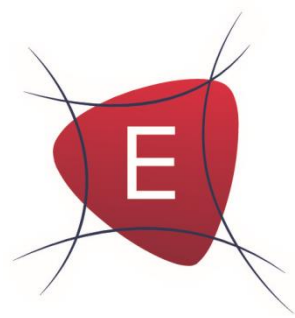
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

Les productions au pas 10 minutes validées.

Catégorie Base => Flux Arenh

Transmission des données Arenh

Cible clients : Profilés et Non Profilés



La prestation est souscrite par le responsable d'équilibre dont l'un au moins des fournisseurs à souscrit l'ARENH.

La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, à RTE et au responsable d'équilibre, les données permettant d'établir la consommation constatée en application du décret 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Ecartés dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont les données :

- du Rejeu M+13 de l'année A+1.

Si ces données sont ensuite modifiées, le GRD utilise le dernier Rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecartés avant le 10 du mois de mars de l'année A+1.

Le Re reconnaît et accepte que le rejeu retenu doit être un rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecartés avant le 10 mars de l'année A+1.

- Tarif prestation : NF-Non facturée

Actes élémentaires compris

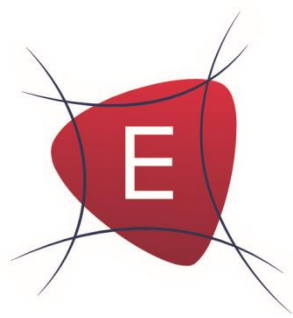
La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- 1-La courbe de Charge des consommations estimées des Petits Consommateurs profilés rattachés au périmètre d'Equilibre du RE.
- 2-La courbe de Charge des consommations estimées des Grands Consommateurs profilés rattachés au périmètre d'Equilibre du RE.
- 3- La courbe de Charge des consommations estimées des Sites Profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE.
- 4-La Courbe de Charge Télérelevée de consommation Ajustées, des Sites télérelevés des grands consommateurs raccordés au RPD rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE et corrigée des NEB excédentaires des clients télérelevés.
- 5-La Courbe de charge des corrections liées aux NEB RE Sites livrées en excédent des consommations réelles de Sites de Soutirage raccordés au RPD.

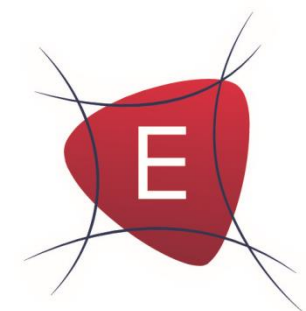
Aux RE multi fournisseurs, seuls :

- 6-pour chaque site recevant NEB, la courbe des charges de la correction de la NEB RE-Site livrée en excédent des consommations réelles su Site de soutirage raccordé au RPD.

Fiches descriptives des prestations



Catégorie **ANNEXE** : Prestation obligatoire réalisée à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Synelva.



La prestation consiste à traiter un site en Courbe de Charge pour la Reconstitution des Flux alors qu'un profil en phase avec la structure de la grille de l'offre de vente du fournisseur pourrait être utilisé, conformément aux dispositions du Chapitre F des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Tarif prestation / mois: 11.81 € HT /mois pour un site

Le montant sera dû pour tout site pour lequel la prestation est activée au premier jour du mois.

Détail de réalisation : Le 5 ème samedi suivant la date de la demande.

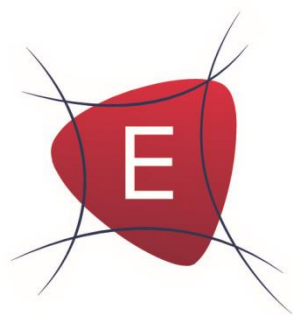
Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque la reconstitution des flux pour le site de consommation est effectuée en utilisant sa Courbe de charge.

Catégorie Base => Flux
S503

Transmission hebdomadaire de la courbe de charge de production

Cible clients : Profilés



La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de charge estimées par sous-profil de production pour chaque semaine s :

La prestation est La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil du responsable d'équilibre S503 suivant la composition de son portefeuille dans les délais définis.

La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE.